

## Des niveaux de déclaration des accidents du travail très hétérogènes en Europe

EUROGIP publie<sup>1</sup> les estimations actualisées (2019-2021) d'une nouvelle analyse du phénomène de sous-déclaration des accidents du travail (AT) ayant entraîné plus de trois jours d'arrêt en Europe.

Les données confirment des **niveaux de déclaration des AT très hétérogènes selon les pays**, s'échelonnant de moins de 10 % à près de 100 % (cf. schéma ci-dessous).

En effet, les éléments européens publiés sur les sinistralités AT montrent de fortes disparités dans les **taux d'incidence** (nombre d'AT pour 100 000 travailleurs), ce qui conduit à s'interroger sur un phénomène de sous-déclaration. Par exemple en 2019 pour les AT non mortels, ils étaient compris entre 62 et 3 425. Ces écarts peuvent notamment s'expliquer par les différences de systèmes d'assurance contre les AT, mais également par une sous-déclaration des sinistres.

La présente analyse repose sur la comparaison des données d'Eurostat, la Direction générale statistique de l'UE, à savoir les **Statistiques européennes accidents du travail (SEAT)** et l'**Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE)**, dont le module spécifique intitulé "Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail" réalisé au cours de l'année 2020.

Les données ne couvrant pas des champs identiques, EUROGIP a procédé à un alignement des populations couvertes, des concepts d'accidents et des périodes retenues à des fins de comparaison et d'analyse selon ces **deux méthodes** qu'il avait développées dans son étude de 2017 :

- d'une part **celle des "ratios"** qui repose sur l'estimation d'un nombre théorique d'AT non mortels à partir du nombre d'AT mortels, ce dernier étant supposé stable en moyenne annuelle et peu sujet à la sous-déclaration ;
- d'autre part **celle des "enquêtes"** basée sur l'estimation des taux d'incidence ressentis par les personnes interrogées à l'occasion de l'Enquête sur les forces de travail de l'UE de 2020.

<sup>1</sup> Estimations actualisées du phénomène de sous-déclaration des accidents du travail en Europe, EUROGIP-2023 : <https://bit.ly/Eurogip-sous-declaration-AT-2023> - L'étude fait suite à une 1<sup>ère</sup> analyse publiée en 2017.



AT	<i>Autriche</i>	IT	<i>Italie</i>
BE	<i>Belgique</i>	LT	<i>Lituanie</i>
BG	<i>Bulgarie</i>	LU	<i>Luxembourg</i>
CY	<i>Chypre</i>	LV	<i>Lettonie</i>
CZ	<i>République tchèque</i>	MT	<i>Malte</i>
DE	<i>Allemagne</i>	NL	<i>Pays Bas</i>
DK	<i>Danemark</i>	PL	<i>Pologne</i>
EE	<i>Estonie</i>	PT	<i>Portugal</i>
EL	<i>Grèce</i>	RO	<i>Roumanie</i>
ES	<i>Espagne</i>	SE	<i>Suède</i>
FI	<i>Finlande</i>	SI	<i>Slovénie</i>
FR	<i>France</i>	SK	<i>Slovaquie</i>
HR	<i>Croatie</i>	CH	<i>Suisse</i>
HU	<i>Hongrie</i>	IS	<i>Islande</i>
IE	<i>Irlande</i>	NO	<i>Norvège</i>

---

Créé en 1991 par l'Assurance maladie - risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur l'assurance et la prévention des risques professionnels en Europe.

En savoir plus :



[eurogip.fr](https://www.eurogip.fr)

[eurogip@eurogip.fr](mailto:eurogip@eurogip.fr)

